



Le 17 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Comme nous en avons pris l'habitude, nous profitons de ce moment de l'année pour transmettre nos meilleurs vœux à nos partenaires commerciaux à travers le monde. Nous connaissons un immense succès, et une large part de notre réussite est attribuable au soutien précieux et aux encouragements de fournisseurs tels que votre société. A la clôture de l'exercice, le 28 août dernier, nos ventes s'élevaient à plus de 222,7 milliards de dollars et notre bénéfice à 5,8 milliards de dollars.

Ce moment de l'année est également propice au réexamen et au rappel de nos politiques internes, et en particulier de notre politique sur les gratifications. Le message véhiculé par cette politique sur les gratifications est d'une importance fondamentale pour l'orientation de notre entreprise et fait partie intégrante de la façon dont COSTCO gère ses relations avec l'ensemble de ses fournisseurs actuels et potentiels. Ainsi, la politique interdit expressément à notre personnel d'accepter tout pourboire ou gratification de la part d'un prestataire ou d'un fournisseur de produits ou de services, actuel ou potentiel. Par gratification, on entend des cadeaux, de l'argent, des prêts, des voyages, des repas, de l'hébergement ou des services spécifiques, sans que cette liste ne soit exhaustive. Les raisons pour lesquelles nous avons instauré cette politique sont évidentes. Nous ne pouvons permettre que COSTCO soit compromise dans ses activités commerciales, et l'acceptation de services ou de cadeaux peut nuire à l'exercice d'un jugement objectif, et même éventuellement constituer une violation de la loi. Par conséquent, toute gratification ou offre de la part d'un prestataire ou fournisseur actuel ou potentiel, sera poliment mais fermement refusée ou restituée, et ce quels que soient la raison, le motif ou les circonstances dans lesquels elle intervient.

Cette règle s'applique à tous les salariés de COSTCO. De même, tout acte de la part d'un fournisseur actuel ou potentiel visant à compromettre un membre de notre personnel résulterait en une résiliation de nos relations commerciales avec ce fournisseur, et nous nous réserverions le cas échéant la possibilité d'en aviser les autorités compétentes. La politique de notre entreprise interdit également à tout salarié de COSTCO d'offrir des cadeaux au personnel de tout fournisseur. Elle interdit en outre à nos partenaires commerciaux actuels ou éventuels d'offrir des gratifications à des tiers dans le cadre d'activités commerciales liées à COSTCO (y compris, et surtout, à des fonctionnaires et des représentants des pouvoirs publics). Nous savons qu'en tant qu'acteur du monde des affaires, vous êtes en mesure de comprendre la nécessité d'avoir instauré cette politique, et nous sommes persuadés que nous pouvons ou pourrions compter sur vous pour nous aider à faire en sorte que tous les membres de votre organisation, y compris votre équipe commerciale, respectent ces normes et y adhèrent.

Les relations commerciales que nous avons tissées ensemble, ou que nous tisserons éventuellement dans le futur, sont des actifs précieux de COSTCO. « Respecter nos fournisseurs » est un aspect essentiel de notre mission d'entreprise. Nous insistons auprès de nos acheteurs afin qu'ils soient exigeants dans le cadre des négociations qu'ils mènent, mais nous leur demandons toujours d'être justes et de garder à l'esprit notre obligation de respecter notre part du contrat. Parallèlement, je reste persuadé que nos fournisseurs se feraient un devoir de m'informer personnellement et en toute franchise, ou un membre de l'équipe de COSTCO, s'ils avaient le sentiment que COSTCO ne respecte pas ses engagements.

Par ailleurs, Costco met en place un dispositif de ligne éthique d'alerte accessible à l'adresse [www.costco.ethicspoint.com](http://www.costco.ethicspoint.com). Cet outil disponible en plusieurs langues, permet aux fournisseurs comme à des tiers de faire des signalements confidentiels via internet ou par téléphone, concernant des problèmes relatifs, entre autres, aux irrégularités dans les domaines comptable, financier, d'audit ou de contrôle interne, actes de corruption, protection de l'environnement et pratiques anti-concurrentielles.

Si vous souhaitez soumettre une alerte, nous vous invitons à consulter au préalable la notice d'information qui contient de plus amples informations sur le dispositif d'alerte, disponible sur demande à l'adresse [service-juridique@costco.fr](mailto:service-juridique@costco.fr), ou consultable sur le site [www.costco.ethicspoint.com](http://www.costco.ethicspoint.com)

Ce dispositif d'alerte est conforme aux dispositions édictées par la CNIL.

Nous vous remercions pour votre coopération et le respect que vous portez à COSTCO. J'espère que l'avenir réserve à nos sociétés respectives de nombreuses années prospères, et vous prie d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Bien Cordialement